

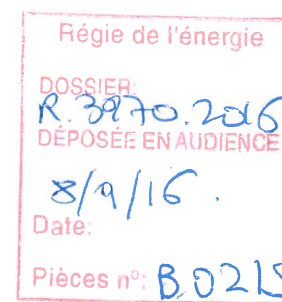
Société en commandite Gaz Métro  
Cause tarifaire 2017, R-3970-2016

# Processus de consultation réglementaire par le biais de séances de travail

Présentation à la Régie de l'énergie

Panel 2  
8 septembre 2016

Original : 2016.09.08



## Objectif des séances de travail

Le processus de consultation proposé vise à  
**alléger le traitement réglementaire**

Pour atteindre cet objectif, les séances de travail permettront :

- D'assurer une meilleure compréhension des dossiers réglementaires pour les intervenants, la Régie et Gaz Métro, afin de faciliter la planification et le déroulement des dossiers; et
- D'avoir des échanges constructifs sur les enjeux du distributeur, de la clientèle et du public afin de développer des dossiers réglementaires considérant les positions des parties prenantes.

## Participation de la Régie et des intervenants

Gaz Métro souhaite mettre sur pied des séances de travail où les participants pourront :

1. Faire connaître leur position préliminaire en amont du dépôt des dossiers afin d'aider Gaz Métro à rédiger des preuves plus claires et complètes
2. Exprimer librement leur opinion sans engagement ni contrainte de leur part, dans un climat favorisant les échanges

**La confidentialité est une condition essentielle pour atteindre l'objectif visé**